



## Achat des part sarl frauduleuse.

Par **sam71**, le **04/07/2011** à **01:44**

Bonjour,  
Je viens d'acheter la moitié d'une SARL à une personne .  
Cette personne ayant déjà vendu sa part à une autre personne.  
A t'elle le droit me vendre cette moitié dont elle ne possède plus ?  
Qu'elles sont les recours envisageable ?  
Je me suis lancé sans réfléchir.  
Merci de votre aide.

Par **edith1034**, le **04/07/2011** à **07:35**

évidemment il n'est possible de céder ses parts qu'une fois  
pour tout savoir sur la sarl  
<http://www.fbis.net/SARLINFO.htm>  
peut être que les autres acquéreurs n'ont signé aucun acte ou n'ont rien payé dans ce cas c'est vous le véritable acquéreur, provoquez une AG en la demandant au gérant pour régler le problème